

CAP Monteur en Installations Sanitaires (MIS)

OBJECTIFS

Obtenir le CAP Monteur en Installations Sanitaires

A l'issue de la formation l'apprenti sera capable de :

- Exercer des activités de plomberie (intervention sur des compteurs d'eau, installations de salles de bains, de piscines...) dans une grande entreprise ou chez un artisan :
- Effectuer des opérations de raccordement de canalisation du réseau d'eau
- Réaliser des travaux de remise en état (réparation de robinets, résolution de problèmes de fuite d'eau, remplacement d'appareils...) liés à l'usure normale ou à la vétusté des installations

CONTENU

MATIERES GENERALES

- Français
- Histoire Géographie – Enseignement moral et civique
- Mathématiques
- Physique – Chimie
- Langue vivante : anglais
- Education Physique et Sportive
- Arts appliqués
- Accompagnement personnalisé

MATIERES PROFESSIONNELLES

- Étude et préparation d'une intervention
- Réalisation d'un ouvrage courant
- Réalisation de travaux spécifiques

Formation habilitation électrique

Formation SST

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en mixité de public (avec élèves sous statut scolaire).

La formation se déroule en cours groupe avec des méthodes pédagogiques diversifiées : cours magistraux, études de cas, exercices et entraînement, projets, quizz, mises en situations...

POURSUITE D'ETUDES

Une poursuite d'études est envisageable en se spécialisant en CAP ou en mention complémentaire ou en Brevet Professionnel

- CAP « Monteur en Installations Thermiques »
- MC « Maintenance en Equipement Thermique Individuel »
- BP « Monteur en Installations du Génie Climatique et Sanitaire »

POUR QUELS METIERS

- Agent d'exploitation de l'eau
- Plombier
- Installateur en sanitaire
- Monteur en installations sanitaires

L'APPRENTISSAGE



PRE REQUIS

Avoir réalisé une année de 3^{ème} ou être titulaire d'un bac ou avoir réalisé un CAP dans un secteur similaire ou avoir validé la 1^{ère} année de CAP MIS en formation initiale

Être âgé au minimum de 16 ans et de 30 ans maximum (29 ans révolus)

MODALITES D'ADMISSION

Dossier de candidature

Entretien de motivation avec le Directeur délégué aux Formations Professionnelles de l'Établissement scolaire ou avec le coordinateur de l'unité d'apprentissage.

NOMBRE DE PLACES

CAP Année 1 : 4

CAP Année 2 : 4

POSITIONNEMENT

Bulletins scolaires du premier et second semestre de formation de la formation antérieure.

Avis du dernier conseil de classe

MODALITES D'EVALUATION

Contrôle en cours de formation (CCF) et contrôle ponctuel

Epreuves écrites et orales, projets, dossiers et jury final

Possibilité de validation par blocs de compétences

DUREE INDICATIVE ET RYTHME

Durée indicative : 1 an - 400 heures

La durée de formation pourra être adaptée au regard des acquis antérieurs

de l'apprenti.
Rythme : 35h/ semaine

DATES

Du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2025

LIEU DE FORMATION

Etablissement Régional d'Enseignement
Adapté **E.R.E.A LE MIRANTIN**
3 Av. de Winnenden
73200 Albertville

MODALITE DE FINANCEMENT

Contrat d'apprentissage : le cout
pédagogique est pris en charge par
l'opérateur de compétences selon
accord de branche ou de la collectivité

CONTACT

Mme Marie Reine HENRY

Directrice déléguée à la formation
professionnelle

Mail : marie-reine.henry@ac-grenoble.fr

Téléphone : 04 79 32 40 17